

UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE

FACULTÉ DE DROIT

ANNUAIRE 1959 - 1960



*FACULTÉ DE DROIT*

UNIVERSITE DE SHERBROOKE

FACULTE DE DROIT

Annuaire 1959-1960

-----o-O-o-----

CALENDRIER UNIVERSITAIRE 1959-1960

---o-C-o---

1959

SEPTEMBRE

Inscription des étudiants au  
secrétariat de l'Université,  
195 rue Marquette.

6 mardi

Reprise d'examens au palais  
de justice.

Couverture des cours à 3h. a.m.

OCTOBRE

15 jeudi Collation des grades .

31 samedi Début du congé de la Toussaint .

NOVEMBRE

3 merc. Reprise des cours .

25 merc. Fête du recteur .

## DECEMBRE

- 8 mardi Immaculée-Conception, congé.  
Messe obligatoire.
- 12 samedi Vacances de Noël.
- 31 merc. A 4h. p. m., à l'archevêché, les  
officiels et professeurs de l'Uni-  
versité présentent leurs voeux à  
Monseigneur le Chancelier.

1960

## JANVIER

- 4 lundi Reprise des cours à 8h. a. m.
- 6 merc. Epiphanie, congé. Messe obligatoire.
- 29 vendr. Fête du Chancelier.

## FEVRIER

- 1 lundi Second versement des frais de  
scolarité.
- 5-6-7 Festival étudiant

## MARS

- 2 merc. Les Cendres.

## AVRIL

14 jeudi Début du congé de Pâques.

17 dim. Jour de Pâques.

19 mardi Reprise des cours.

## MAI

13 vendr. Fin des cours.

---o-O-o---

### AUTORITES DE LA FACULTE

**DOYEN:** Me Albert Leblanc, C. R.

**VICE-DOYEN:** M. le notaire Georges Sylvestre

**DIRECTEUR:** M. le Juge J.-C. Samson

**des ETUDES:** Me Carrier Fortin

**SECRETAIRE:**

### MEMBRES DU CONSEIL

Me Albert Leblanc, C. R.

M. le notaire Georges Sylvestre

L'hon. Juge Gaston Desmarais

M. le notaire Chénier Picard

M. le Juge J.-C. Samson

Me Maurice Delorme, C. R.

Me Carrier Fortin

---o-O-o---

## REGLEMENTS DISCIPLINAIRES

### ADMISSION

Pour être admis à suivre les cours de la faculté, il faut avoir un diplôme de bachelier ès arts d'une université reconnue et fournir un certificat d'admission à l'étude du Barreau ou de la Chambre des notaires.

Le conseil de la faculté peut, pour des raisons particulières laissées à sa discrétion, permettre de suivre les cours à titre d'étudiant libre.

Quant aux autres formalités, il faut s'adresser au secrétaire de la faculté qui fournira les formules d'admission comportant tous les autres renseignements requis.

### DROIT A ACQUITTER

Frais de scolarité et d'inscription . . . . . \$350.00

Contribution à l'association des étudiants . . . . . 15.00  
(payable à la rentrée)

(Les frais de scolarité sont payables en deux versements chacun de \$175.00, l'un avant le 15 septembre et l'autre avant le 15 février).

### DROIT DE REPRISE DES EXAMENS

Une matière . . . . . 2.00

Réprise au complet . . . . . 10.00

COPIE DE DIPLOME POUR LA LICENCE.. 10.00

## EXAMEN

Lorsque les cours sur une matière sont terminés, un examen final est passé quelques jours après.

De plus, au cours de l'année, il y aura de temps à autres des examens particuliers sur différentes matières et les étudiants sont obligés de se présenter à tous les examens sans exception.

## POURCENTAGE REQUIS

Les pourcentages suivants seront requis lors des examens dans les matières suivantes:

les deux tiers (2/3) des points en droit civil, procédure civile, droit commercial, procédure notariale et droit criminel.

soixante pour-cent (60%) dans toutes les autres matières.

0008000

## REGLEMENTS CONCERNANT L'ASSISTANCE AUX COURS

1. - Les étudiants doivent arriver cinq minutes avant l'ouverture des cours afin que les cours commencent à l'heure et que les retardataires

ne dérangent pas le professeur.

2. - Tout élève qui a été absent d'un cours doit, à son retour, motiver par écrit son absence à l'appareur, qui remettra ce document au secrétaire de la faculté.

3. - Pour être admis aux examens de semestre ou pour obtenir le certificat d'assiduité à la fin de la quatrième année, il faut avoir assisté à au moins quatre-vingt-cinq pour-cent des leçons et fait les travaux dans la même proportion.

4. - Les étudiants ne doivent pas pénétrer dans la bibliothèque du Barreau entre les heures de cours aussi longtemps qu'il y a des juges ou des avocats à cet endroit, à moins qu'ils soient invités à y demeurer par ces juges ou ces avocats.

Les étudiants peuvent consulter sur place les livres de la bibliothèque du Barreau mais ils n'ont pas le droit de les sortir de la bibliothèque.

5. - Comme le palais de justice est mis gracieusement à la disposition de la faculté de droit par le shérif et les autorités du gouvernement provincial, les étudiants sont priés d'y tenir une conduite irréprochable. Spécialement, entre dix heures et cinq heures, ils doivent garder le silence dans les corridors car c'est durant cette période de la journée que siègent ordinairement les tribunaux. Ils doivent également être respectueux envers tous les employés du palais de justice.

6. - Les étudiants ne doivent pas déposer leurs vêtements dans la bibliothèque du Barreau.



7.- Les séminaires prolongent l'enseignement oral. Il s'agit de réunions où, par équipes, les étudiants, sous la direction d'un professeur, entendent l'un d'entre eux faire rapport sur un sujet juridique. Son exposé dure environ un quart d'heure: il soumet le résultat de ses réflexions. Ensuite, la discussion s'engage. Les arguments avancés sont repris, critiqués, approuvés ou complétés. Chacun doit apporter sa contribution. Les séminaires, qui fonctionnent d'une façon régulière, fournissent aux étudiants l'occasion d'appliquer leurs connaissances, de vérifier leur méthode de travail, de s'entraîner au débat de problèmes de droit.

8.- Les étudiants de première année sont tenus de rédiger un essai sur une question de philosophie juridique.

Les étudiants de deuxième année remettent obligatoirement un essai dans lequel, sur un sujet de droit civil de leur choix, approuvé par le professeur, ils développent, d'après un plan bien défini et à la suite de recherches, l'opinion à laquelle ils se sont arrêtés.

Les étudiants doivent également exécuter tous autres travaux pratiques déterminés par le Conseil de la Faculté.

OOO3=OOO

## REGLEMENTS DES EXAMENS ET ATTRIBUTION DES POINTS POUR FINS DE LA LICENCE

L'examen de licence, à la fin de la troisième année, portera sur tout ce qui a été enseigné, durant les trois années, en droit civil, procédure civile, procédure notariale, droit commercial

(moins droit maritime), et droit criminel.

**POINTS A L'EXAMEN DE LICENCE, A LA FIN DE  
LA TROISIEME ANNEE**

Droit civil -----	130
Procédure civile (comprenant procédure notariale qui compte pour 20 points)-----	100
Droit commercial-----	50
Droit criminel-----	20
<b>TOTAL-----</b>	<b>300</b>

**POINTS AUX EXAMENS DE LICENCE PASSES  
AU COURS DE L'ANNEE DANS LES MATIERES  
SUIVANTES:**

Introduction à l'étude du droit-----	5
Histoire du droit-----	5
Droit romain-----	10
Droit international-----	5
Droit administratif-----	5
Droit constitutionnel-----	10
Droit municipal et scolaire-----	20
Droit paroissial et droit public de l'Eglise-	5
Législation ouvrière-----	10
Droit aérien -----	5
Economie politique-----	5
Droit maritime-----	5
Diverses législations-----	10
<b>TOTAL</b>	<b>100</b>

**POINTS ATTRIBUES POUR FINS DE LA LICENCE  
A CERTAINS EXAMENS PASSES AU COURS DE  
L'ANNEE DANS LES MATIERES ET SELON LES  
CHIFFRES CI-APRES INDICUES**

Code civil:	
Articles 1 à 115 -----	10

Articles 374 à 582-----	10
Articles 992 à 1078-----	10
Articles 1078 à 1138-----	10
Articles 1138 à 1203-----	10
<b>Procédure civile:</b>	
Deux examens de procédure civile-----	30
Rédaction de contrats civils, de testaments et de privilèges-----	20
<b>TOTAL-----</b>	<b>100</b>
<b>GRAND TOTAL -----</b>	<b>500</b>

Ces derniers examens, dans chacune des matières ci-dessus énumérées, seront passés par tous les étudiants aussitôt, dans la mesure du possible, après qu'elles leur auront été enseignées.

L'attribution des points, dans ces derniers examens pour les fins de la licence, variera selon que les étudiants qui les passeront seront en première, en deuxième ou en troisième année.

Pour le calcul des points voir l'annuaire de 1956-1957.

### GRADES ET MENTIONS

Le diplôme universitaire varie selon la note finale conservée. Ainsi:

- a) Est licencié avec **GRANDE DISTINCTION**, l'étudiant qui conserve 90% des points sur l'ensemble.
- b) Est licencié **AVEC DISTINCTION**, l'étudiant qui conserve 80% des points sur l'ensemble.
- c) Est licencié l'étudiant qui conserve 66.6% des points sur l'ensemble.
- d) Est bachelier l'étudiant qui, ayant conservé le minimum requis en chaque matière, conserve cependant moins de 66.6% des points sur l'ensemble.

====#+=====

C L A S S E S I-II et III

12

HORAIRE DES COURS POUR L'ANNEE 1959-1960

ooooOoooo

Professeurs	Matières	Nombre de cours	Heure	Dates
·ALLARD, Me Maurice	Nations-Unies	39	8 à 9	8 sept./30 oct.
·BERGERON, Abbé André	Morale professionnelle	16	5 à 6	17 nov./24 nov.
			4 à 5	13 mars/25 mars
·BOUDREAU, Me Gérard	Droit criminel: abrégé historique, aspects cons- titutionnels, etc., code criminel	25	4 à 5	6 oct./12 nov.
·CHARRON, Me Camille	Proc. not., code du nota- riat, etc.	25	5 à 6	14 sept./16 oct.
·CLICHE, H. Juge L.-P.	Economie politique	5	4 à 5	8 sept./14 sept.
	Loi des banques, etc.	30	4 à 5	18 janv./29 janv. 8 fév./26 fév. 7 mars/11 mars
·COTE, Me Léonce	Droit administratif	15	4 à 5	15 sept./5 oct.
·DELORME, Me Maurice	Droit commercial, princi- pes généraux	17	8 à 9	4 janv./27 janv.
	Procédure civile pratique	10	9 à 10	21 mars/1 avril
DENIS, Me Arcadius	Procédure civile pratique	10	9 à 10	7 mars/18 mars
FORTIN, Me Carrier	Lois des compagnies	40	5 à 6	11 janv./27 janv.
			8 à 9	28 janv./19 fév.
			5 à 6	22 fév. 4 mars

GERIN, Me Antoine	Assurances	39	8 à 9	8 sept./30 oct.
GUY, Notaire Marcel	Impôt succ.	9	4 à 5	4 janv./5 fév.
	Contrats en regard du	14	9 à 10	16 fév./26 fév.
	code civil		4 à 5	29 fév./4 mars
LAGASSE, Notaire J.	C.C. 596-754	28	8 à 9	3 nov./11 déc.
LANCTOT, M. Jean	Comptabilité	4	5 à 6	8 sept./11 sept.
LANGLAIS, Me André	Procédure criminelle	20	4 à 5	13 nov./11 déc.
	Procédure civile	21	5 à 6	4 janv./12 fév.
LEBLANC, Me Albert	C.C. 754-831	30	9 à 10	4 janv./18 fév.
LEBLANC, Me Charles	Impôt sur le revenu	10	5 à 6	15 fév./19 fév.
			9 à 10	29 fév./4 mars
	Procédure civile pratique	10	5 à 6	13 mars/25 mars
MITCHELL, H. Juge Wm.	Droit corporatif	5	5 à 6	7 mars/11 mars
PELOQUIN, Me Jean-L.	Procédure civile	20	5 à 6	19 oct./16 nov.
RIVARD, Me Albert	C.C. 1257-1472	28	9 à 10	3 nov./11 déc.
SAMSON, Juge Jean-C.	C.C. 108-352; lois d'adop-	43	9 à 10	8 sept./30 oct.
	tion des jeunes délinquants,			
	protection, bien-être so-			
	cial, introduction			
	Procédure civile pratique	10	4 à 6	28 mars/1 avril
SYLVESTRE, Notaire G.	C.C. 831-982	30	8 à 9	22 fév./1 avril
VEILLEUX, Me Evender	Droit international privé	12	5 à 6	25 nov./11 déc.
Heures d'enseignement	et d'études dirigées	40		
	TOTAL	578		

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
Heures		8 septembre	9 septembre	10 septembre	11 septembre
8 à 9		Me Gérin	Me Gérin	Me Gérin	Me Gérin
9 à 10		Juge Samson	Juge Samson	Juge Samson	Juge Samson
4 à 5		Juge Cliche	Juge Cliche	Juge Cliche	Juge Cliche
5 à 6	Pour 2-3 années	M. Lanctôt	M. Lanctôt	M. Lanctôt	M. Lanctôt
	14 septembre	15 septembre	16 septembre	17 septembre	18 septembre
8 à 9	Me Gérin	Me Gérin	Me Gérin	Me Gérin	Me Gérin
9 à 10	Juge Samson	Juge Samson	Juge Samson	Juge Samson	Juge Samson
4 à 5	Juge Cliche	Me Côté	Me Côté	Me Côté	Me Côté
5 à 6	Me Charron	Me Charron	Me Charron	Me Charron	Me Charron
	21 septembre	22 septembre	23 septembre	24 septembre	25 septembre
8 à 9	Me Gérin	Me Gérin	Me Gérin	Me Gérin	Me Gérin
9 à 10	Juge Samson	Juge Samson	Juge Samson	Juge Samson	Juge Samson
4 à 5	Me Côté	Me Côté	Me Côté	Me Côté	Me Côté
5 à 6	Me Charron	Me Charron	Me Charron	Me Charron	Me Charron
	28 septembre	29 septembre	30 septembre	1 octobre	2 octobre
8 à 9	Me Gérin	Me Gérin	Me Gérin	Me Gérin	Me Gérin
9 à 10	Juge Samson	Juge Samson	Juge Samson	Juge Samson	Juge Samson
4 à 5	Me Côté	Me Côté	Me Côté	Me Côté	Me Côté
5 à 6	Me Charron	Me Charron	Me Charron	Me Charron	Me Charron

N.B. Le directeur des études donnera 4 cours aux élèves de 1ère année pour servir d'introduction, de 5 à 6 p.m., du 8 au 11 septembre inclusivement.

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
Heures	5 octobre	6 octobre	7 octobre	8 octobre	9 octobre
8 à 9	Me Gérin	Me Gérin	Me Gérin	Me Gérin	Me Gérin
9 à 10	Juge Samson	Juge Samson	Juge Samson	Juge Samson	Me Boudreau
4 à 5	Me Côté	Me Boudreau	Me Boudreau	Me Boudreau	Juge Samson
5 à 6	Me Charron	Me Charron	Me Charron	Me Charron	Me Charron
	12 octobre	13 octobre	14 octobre	15 octobre	16 octobre
8 à 9	Me Gérin	Me Gérin	Me Gérin	Me Gérin	Me Gérin
9 à 10	Juge Samson	Juge Samson	Juge Samson	Juge Samson	Juge Samson
4 à 5	Me Boudreau	Me Boudreau	Me Boudreau	Me Charron	Me Charron
5 à 6	Me Charron	Me Charron	Me Charron	Me Allard	Me Allard
	19 octobre	20 octobre	21 octobre	22 octobre	23 octobre
8 à 9	Me Gérin	Me Gérin	Me Gérin	Me Gérin	Me Gérin
9 à 10	Juge Samson	Juge Samson	Juge Samson	Juge Samson	Me Boudreau
4 à 5	Me Boudreau	Me Boudreau	Me Boudreau	Me Boudreau	Juge Samson
5 à 6	Me Peloquin	Me Peloquin	Me Peloquin	Me Peloquin	Me Peloquin
	26 octobre	27 octobre	28 octobre	29 octobre	30 octobre
8 à 9	Me Gérin	Me Gérin	Me Gérin	Me Gérin	Me Gérin
9 à 10	Juge Samson	Juge Samson	Juge Samson	Juge Samson	Me Boudreau
4 à 5	Me Boudreau	Me Boudreau	Me Boudreau	Me Boudreau	Juge Samson
5 à 6	Me Peloquin	Me Peloquin	Me Peloquin	Me Peloquin	Me Peloquin

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
Heures	9 novembre	10 novembre	11 novembre	12 novembre	13 novembre
8 à 9	Me Lagassé	Me Lagassé	Me Lagassé	Me Lagassé	Me Lagassé
9 à 10	Me Rivard	Me Rivard	Me Rivard	Me Rivard	Me Langlais
4 à 5	Me Boudreau	Me Boudreau	Me Boudreau	Me Boudreau	Me Rivard
5 à 6	Me Peloquin	Me Peloquin	Me Peloquin	Me Peloquin	Me Peloquin
	16 novembre	17 novembre	18 novembre	18 novembre	20 novembre
8 à 9	Me Lagassé	Me Lagassé	Me Lagassé	Me Lagassé	Me Lagassé
9 à 10	Me Rivard	Me Rivard	Me Rivard	Me Rivard	Me Langlais
4 à 5	Me Langlais	Me Langlais	Me Langlais	Me Langlais	Me Rivard
5 à 6	Me Peloquin	Abbé Bergeron	Abbé Bergeron	Abbé Bergeron	Abbé Bergeron
	23 novembre	24 novembre	25 novembre	26 novembre	27 novembre
8 à 9	Me Lagassé	Me Lagassé	Me Lagassé	Me Lagassé	Me Lagassé
9 à 10	Me Rivard	Me Rivard	Me Rivard	Me Rivard	Me Langlais
4 à 5	Me Langlais	Me Langlais	Me Langlais	Me Langlais	Me Rivard
5 à 6	Abbé Bergeron	Abbé Bergeron	Me Veilleux	Me Veilleux	Me Veilleux
	30 novembre	1 décembre	2 décembre	3 décembre	4 décembre
8 à 9	Me Lagassé	Me Lagassé	Me Lagassé	Me Lagassé	Me Lagassé
9 à 10	Me Rivard	Me Rivard	Me Rivard	Me Rivard	Me Langlais
4 à 5	Me Langlais	Me Langlais	Me Langlais	Me Langlais	Me Rivard
5 à 6	Me Veilleux	Me Veilleux	Me Veilleux	Me Veilleux	Me Veilleux
	7 décembre	8 décembre	9 décembre	10 décembre	11 décembre
8 à 9	Me Lagassé		Me Lagassé	Me Lagassé	Me Lagassé
9 à 10	Me Rivard	IMMACULEE-	Me Rivard	Me Rivard	Me Langlais
4 à 5	Me Langlais	CONCEPTION	Me Langlais	Me Langlais	Me Rivard
5 à 6	Me Veilleux		Me Veilleux	Me Veilleux	Me Veilleux



1960 -	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
Heures	4 janvier	5 janvier	6 janvier	7 janvier	8 janvier
8 à 9	Me Delorme	Me Delorme		Me Delorme	Me Langlais
9 à 10	Me A. Leblanc	Me A. Leblanc	EPIPHANIE	Me A. Leblanc	Me A. Leblanc
4 à 5	Me Guy	Me Guy		Me Guy	Me Guy
5 à 6	Me Langlais	Me Langlais		Me Langlais	Me Delorme
	11 janvier	12 janvier	13 janvier	14 janvier	15 janvier
8 à 9	Me Delorme	Me Delorme	Me Delorme	Me Delorme	Me Delorme
9 à 10	Me A. Leblanc	Me A. Leblanc	Me A. Leblanc	Me A. Leblanc	Me A. Leblanc
4 à 5	Me Langlais	Me Langlais	Me Langlais	Me Langlais	Me Delorme
5 à 6	Me Fortin	Me Fortin	Me Fortin	Me Fortin	Me Fortin
	18 janvier	19 janvier	20 janvier	21 janvier	22 janvier
8 à 9	Me Delorme	Me Delorme	Me Delorme	Me Delorme	Me Delorme
9 à 10	Me A. Leblanc	Me A. Leblanc	Me A. Leblanc	Me A. Leblanc	Me A. Leblanc
4 à 5	Juge Cliche	Juge Cliche	Juge Cliche	Juge Cliche	Juge Cliche
5 à 6	Me Fortin	Me Fortin	Me Fortin	Me Fortin	Me Fortin
	25 janvier	26 janvier	27 janvier	28 janvier	29 janvier
8 à 9	Me Delorme	Me Delorme	Me Delorme	Me Fortin	Me Langlais
9 à 10	Me A. Leblanc	Me A. Leblanc	Me A. Leblanc	Me A. Leblanc	Me A. Leblanc
4 à 5	Juge Cliche	Juge Cliche	Juge Cliche	Juge Cliche	Juge Cliche
5 à 6	Me Fortin	Me Fortin	Me Fortin	Me Langlais	Me Fortin
	1 février	2 février	3 février	4 février	5 février
8 à 9	Me Fortin	Me Fortin	Me Fortin	Me Fortin	Me Langlais
9 à 10	Me A. Leblanc	Me A. Leblanc	Me A. Leblanc	Me A. Leblanc	Me A. Leblanc
4 à 5	Me Guy	Me Guy	Me Guy	Me Guy	Me Guy
5 à 6	Me Langlais	Me Langlais	Me Langlais	Me Langlais	Me Fortin

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
Heures	8 février	9 février	10 février	11 février	12 février
8 à 9	Me Fortin	Me Fortin	Me Fortin	Me Fortin	Me Langlais
9 à 10	Me A. Leblanc	Me A. Leblanc	Me A. Leblanc	Me A. Leblanc	Me Leblanc
4 à 5	Juge Cliche	Juge Cliche	Juge Cliche	Juge Cliche	Juge Cliche
5 à 6	Me Langlais	Me Langlais	Me Langlais	Me Langlais	Me Fortin
	15 février	16 février	17 février	18 février	19 février
8 à 9	Me Fortin	Me Fortin	Me Fortin	Me Fortin	Me Fortin
9 à 10	Me A. Leblanc	Me Guy	Me Guy	Me Guy	Me Guy
4 à 5	Juge Cliche	Juge Cliche	Juge Cliche	Juge Cliche	Juge Cliche
5 à 6	Me C. Leblanc	Me C. Leblanc	Me C. Leblanc	Me C. Leblanc	Me C. Leblanc
	22 février	23 février	24 février	25 février	26 février
8 à 9	Me Sylvestre	Me Sylvestre	Me Sylvestre	Me Sylvestre	Me Sylvestre
9 à 10	Me Guy	Me Guy	Me Guy	Me Guy	Me Guy
4 à 5	Juge Cliche	Juge Cliche	Juge Cliche	Juge Cliche	Juge Cliche
5 à 6	Me Fortin	Me Fortin	Me Fortin	Me Fortin	Me Fortin
	29 février	1 mars	2 mars	3 mars	4 mars
8 à 9	Me Sylvestre	Me Sylvestre	Me Sylvestre	Me Sylvestre	Me Sylvestre
9 à 10	Me C. Leblanc	Me C. Leblanc	Me C. Leblanc	Me C. Leblanc	Me C. Leblanc
4 à 5	Me Guy	Me Guy	Me Guy	Me Guy	Me Guy
5 à 6	Me Fortin	Me Fortin	Me Fortin	Me Fortin	Me Fortin
	7 mars	8 mars	9 mars	10 mars	11 mars
8 à 9	Me Sylvestre	Me Sylvestre	Me Sylvestre	Me Sylvestre	Me Sylvestre
9 à 10	Me Denis	Me Denis	Me Denis	Me Denis	Me Denis
4 à 5	Juge Cliche	Juge Cliche	Juge Cliche	Juge Cliche	Juge Cliche
5 à 6	Juge Mitchell	Juge Mitchell	Juge Mitchell	Juge Mitchell	Juge Mitchell

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
Heures	14 mars	15 mars	16 mars	17 mars	18 mars
8 à 9	Me Sylvestre	Me Sylvestre	Me Sylvestre	Me Sylvestre	Me Sylvestre
9 à 10	Me Denis	Me Denis	Me Denis	Me Denis	Me Denis
4 à 5	Abbé Bergeron	Abbé Bergeron	Abbé Bergeron	Abbé Bergeron	Abbé Bergeron
5 à 6	Me C. Leblanc	Me C. Leblanc	Me C. Leblanc	Me C. Leblanc	Me C. Leblanc
	21 mars	22 mars	23 mars	24 mars	25 mars
8 à 9	Me Sylvestre	Me Sylvestre	Me Sylvestre	Me Sylvestre	Me Sylvestre
9 à 10	Me Delorme	Me Delorme	Me Delorme	Me Delorme	Me Delorme
4 à 5	Abbé Bergeron	Abbé Bergeron	Abbé Bergeron	Abbé Bergeron	Abbé Bergeron
5 à 6	Me C. Leblanc	Me C. Leblanc	Me C. Leblanc	Me C. Leblanc	Me C. Leblanc
	28 mars	29 mars	30 mars	31 mars	1 avril
8 à 9	Me Sylvestre	Me Sylvestre	Me Sylvestre	Me Sylvestre	Me Sylvestre
9 à 10	Me Delorme	Me Delorme	Me Delorme	Me Delorme	Me Delorme
4 à 5	Juge Samson	Juge Samson	Juge Samson	Juge Samson	Juge Samson
5 à 6	Juge Samson	Juge Samson	Juge Samson	Juge Samson	Juge Samson
	4 avril	5 avril	6 avril	7 avril	8 avril
	Enseignement pratique	Enseignement pratique	Enseignement pratique	Enseignement pratique	Enseignement pratique

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENREDI
11 avril	12 avril	13 avril	14 avril	15 avril
E N S E I G N E M E N T		P R A T I Q U E		
18 avril	19 avril	20 avril	21 avril	22 avril
E N S E I G N E M E N T		P R A T I Q U E		
25 avril	26 avril	27 avril	28 avril	29 avril
E N S E I G N E M E N T		P R A T I Q U E		
2 mai	3 mai	4 mai	5 mai	6 mai
E N S E I G N E M E N T		P R A T I Q U E		
9 mai	10 mai	11 mai	12 mai	13 mai
E N S E I G N E M E N T		P R A T I Q U E		

C L A S S E IV

HORAIRE DES COURS POUR L'ANNEE 1959-1960

ooooOoooo.

Professeurs	Matières	Nombre de cours	Heure	Dates
BARNARD, Me Edmund	Procédure civile	10	5 à 6	18 nov./1 déc.
BERGERON, Abbé André	Morale professionnelle	7	4 à 5	2 déc./11 déc.
BOUDREAU, Me Gérard	Code civil	15	8 à 9	29 fév./18 mars
CODERRE, Me Charles	Org., Loi du Barreau	9	8 à 11	9-16-23 janv. sam.
COTE, Me Léonce	Proc., ass. délibérantes	5	4 à 5	13 oct./19 oct.
	Enseignement pratique	5	4 à 5	23 nov./27 nov.
CREPEAU, Me Richard	Droit criminel	45	5 à 6	8 sept./10 nov.
DELORME, Me Maurice	Lettres de change	15	8 à 9	20 oct./10 nov.
	Droit civil	5	8 à 9	11 nov./17 nov.
DENIS, Me Arcadius	Droit civil 1918 à 1980	10	5 à 6	11 nov./17 nov.
	Procédure civile	20	8 à 9	18 nov./11 déc.
	Loi de faillite	15	4 à 5	4 janv./15 janv.
			9 à 10	18 janv./26 janv.
FORTIN, Me Carrier	Droit civil (prescrip- et obligation)	11	8 à 9	5 oct./19 oct.

GERIN, Me Antoine	Assurances	20	9 à 10	8 sept./5 oct.
	Procédure civile	19	9 à 10	6 oct./30 oct.
	article 76 exceptions			
GUY, Notaire Marcel	Droit civil art. 754 à 831	25	4 à 5	8 sept./12 oct.
	art. 1472 à 1600			
LAGASSE, Notaire J.	C.C. 596 à 754; 1257 à 1472	22	8 à 9	4 janv./3 fév.
	984 à 1203; 1153			
LAGASSE, Me René	Code civil	15	4 à 5	29 fév./18 mars
LANGLAIS, Me André	Procédure municipale et scolaire	21	4 à 5	3 nov./13 nov.
			5 à 6	15 fév./1 mars
LEBLANC, Me Charles	Droit fiscal	5	4 à 5	16 nov./20 nov.
	Procédure civile	28	5 à 6	30 nov./11 déc.
			9 à 10	4 janv./15 janv.
			4 à 5	18 janv./22 janv.
			5 à 6	25 janv./29 janv.
MELANSON, Me Jean	Loi des compagnies	30	9 à 10	20 janv./9 mars
PELOQUIN, Me Jean-L.	Procédure civile	15	5 à 6	4 janv./25 janv.
RIVARD, Me Albert	Procédure civile et C.C. 246 à 499	24	4 à 5	20 oct./30 oct.
				8 fév./26 fév.
ROUILLARD, Me Jean	Procédure civile	24	4 à 5	26 janv./26 fév.
			5 à 6	
			8 à 9	
ROUSSEAU, Me Armand	P. c., appel, requête civ., règles de pratique	10	9 à 10	3 nov./16 nov.
SAMSON, Juge Jean-C.	Code civil et procédure			
SYLVESTRE, Notaire G.	Droit civil art. 831 à 982	10	8 à 9	8 sept./21 sept.
VEILLEUX, Me Evender	Preuve	5	5 à 6	1 fév./5 fév.

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
Heures		8 septembre	9 septembre	10 septembre	11 septembre
8 à 9		Me Sylvestre	Me Sylvestre	Me Sylvestre	Me Sylvestre
9 à 10		Me Gérin	Me Gérin	Me Gérin	Me Gérin
4 à 5		Me Guy	Me Guy	Me Guy	Me Guy
5 à 6		Me R. Crépeau	Me R. Crépeau	Me R. Crépeau	Me R. Crépeau
	14 septembre	15 septembre	16 septembre	17 septembre	18 septembre
8 à 9	Me Sylvestre	Me Sylvestre	Me Sylvestre	Me Sylvestre	Me Sylvestre
9 à 10	Me Gérin	Me Gérin	Me Gérin	Me Gérin	Me Gérin
4 à 5	Me Guy	Me Guy	Me Guy	Me Guy	Me Guy
5 à 6	Me R. Crépeau	Me R. Crépeau	Me R. Crépeau	Me R. Crépeau	Me R. Crépeau
	21 septembre	22 septembre	23 septembre	24 septembre	25 septembre
8 à 9	Me Sylvestre	Me Fortin	Me Fortin	Me Fortin	Me Fortin
9 à 10	Me Gérin	Me Gérin	Me Gérin	Me Gérin	Me Gérin
4 à 5	Me Guy	Me Guy	Me Guy	Me Guy	Me Guy
5 à 6	Me R. Crépeau	Me R. Crépeau	Me R. Crépeau	Me R. Crépeau	Me R. Crépeau
	28 septembre	29 septembre	30 septembre	1 octobre	2 octobre
8 à 9	Me Fortin	Me Fortin	Me Fortin	Me Fortin	Me Fortin
9 à 10	Me Gérin	Me Gérin	Me Gérin	Me Gérin	Me Gérin
4 à 5	Me Guy	Me Guy	Me Guy	Me Guy	Me Guy
5 à 6	Me R. Crépeau	Me R. Crépeau	Me R. Crépeau	Me R. Crépeau	Me R. Crépeau

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
Heures	5 octobre	6 octobre	7 octobre	8 octobre	9 octobre
8 à 9	Me Fortin	Me Fortin	Me Fortin	Me Fortin	Me Fortin
9 à 10	Me Gérin	Me Gérin	Me Gérin	Me Gérin	Me Gérin
4 à 5	Me Guy	Me Guy	Me Guy	Me Guy	Me Guy
5 à 6	Me R. Crépeau	Me R. Crépeau	Me R. Crépeau	Me R. Crépeau	Me R. Crépeau
	12 octobre	13 octobre	14 octobre	15 octobre	16 octobre
8 à 9	Me Fortin	Me Fortin	Me Fortin	Me Fortin	Me Fortin
9 à 10	Me Gérin	Me Gérin	Me Gérin	Me Gérin	Me Gérin
4 à 5	Me Guy	Me Côté	Me Côté	Me Côté	Me Côté
5 à 6	Me R. Crépeau	Me R. Crépeau	Me R. Crépeau	Me R. Crépeau	Me R. Crépeau
	19 octobre	20 octobre	21 octobre	22 octobre	23 octobre
8 à 9	Me Fortin	Me Delorme	Me Delorme	Me Delorme	Me Delorme
9 à 10	Me Gérin	Me Gérin	Me Gérin	Me Gérin	Me Gérin
4 à 5	Me Côté	Me Rivard	Me Rivard	Me Rivard	Me Rivard
5 à 6	Me R. Crépeau	Me R. Crépeau	Me R. Crépeau	Me R. Crépeau	Me R. Crépeau
	26 octobre	27 octobre	28 octobre	29 octobre	30 octobre
8 à 9	Me Delorme	Me Delorme	Me Delorme	Me Delorme	Me Delorme
9 à 10	Me Gérin	Me Gérin	Me Gérin	Me Gérin	Me Gérin
4 à 5	Me Rivard	Me Rivard	Me Rivard	Me Rivard	Me Rivard
5 à 6	Me R. Crépeau	Me R. Crépeau	Me R. Crépeau	Me R. Crépeau	Me R. Crépeau



	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
Heures	2 novembre	3 novembre	4 novembre	5 novembre	6 novembre
8 à 9		Me Delorme	Me Delorme	Me Delorme	Me Delorme
9 à 10	Toussaint	Me Rousseau	Me Rousseau	Me Rousseau	Me Langlais
4 à 5		Me Langlais	Me Langlais	Me Langlais	Me Rousseau
5 à 6		Me R. Crépeau	Me R. Crépeau	Me R. Crépeau	Me R. Crépeau
	9 novembre	10 novembre	11 novembre	12 novembre	13 novembre
8 à 9	Me Delorme	Me Delorme	Me Delorme	Me Delorme	Me Delorme
9 à 10	Me Rousseau	Me Rousseau	Me Rousseau	Me Rousseau	Me Langlais
4 à 5	Me Langlais	Me Langlais	Me Langlais	Me Langlais	Me Rousseau
5 à 6	Me R. Crépeau	Me R. Crépeau	Me Denis	Me Denis	Me Denis
	16 novembre	17 novembre	18 novembre	19 novembre	20 novembre
8 à 9	Me Delorme	Me Delorme	Me Denis	Me Denis	Me Denis
9 à 10	Me Rousseau	Juge Samson	Juge Samson	Juge Samson	Juge Samson
4 à 5	Me C. Leblanc	Me C. Leblanc	Me C. Leblanc	Me C. Leblanc	Me C. Leblanc
5 à 6	Me Denis	Me Denis	Me Barnard	Me Barnard	Me Barnard
	23 novembre	24 novembre	25 novembre	26 novembre	27 novembre
8 à 9	Me Denis	Me Denis	Me Denis	Me Denis	Me Denis
9 à 10	Juge Samson	Juge Samson	Juge Samson	Juge Samson	Juge Samson
4 à 5	Me Côté	Me Côté	Me Côté	Me Côté	Me Côté
5 à 6	Me Barnard	Me Barnard	Me Barnard	Me Barnard	Me Barnard

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
Heures:	30 novembre	1 décembre	2 décembre	3 décembre	4 décembre
8 à 9	Me Denis	Me Denis	Me Denis	Me Denis	Me Denis
9 à 10	Juge Samson	Juge Samson	Juge Samson	Juge Samson	Juge Samson
4 à 5	Me Barnard	Me Barnard	Abbé Bergeron	Abbé Bergeron	Abbé Bergeron
5 à 6	Me C. Leblanc	Me C. Leblanc	Me C. Leblanc	Me C. Leblanc	Me C. Leblanc
	7 décembre	8 décembre	9 décembre	10 décembre	11 décembre
8 à 9	Me Denis		Me Denis	Me Denis	Me Denis
9 à 10	Juge Samson	Immaculée-	Juge Samson	Juge Samson	Juge Samson
4 à 5	Abbé Bergeron	Conception	Abbé Bergeron	Abbé Bergeron	Abbé Bergeron
5 à 6	Me C. Leblanc		Me C. Leblanc	Me C. Leblanc	Me C. Leblanc
	4 janvier	5 janvier	6 janvier	7 janvier	8 janvier
8 à 9	Me Lagassé	Me Lagassé		Me Lagassé	Me Lagassé
9 à 10	Me C. Leblanc	Me C. Leblanc		Me C. Leblanc	Me C. Leblanc
4 à 5	Me Denis	Me Denis	Epiphanie	Me Denis	Me Denis
5 à 6	Me Péloquin	Me Péloquin		Me Péloquin	Me Péloquin
	11 janvier	12 janvier	13 janvier	14 janvier	15 janvier
8 à 9	Me Lagassé	Me Lagassé	Me Lagassé	Me Lagassé	Me Lagassé
9 à 10	Me C. Leblanc	Me C. Leblanc	Me C. Leblanc	Me C. Leblanc	Me C. Leblanc
4 à 5	Me Denis	Me Denis	Me Denis	Me Denis	Me Denis
5 à 6	Me Péloquin	Me Péloquin	Me Péloquin	Me Péloquin	Me Péloquin

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
Heures:	18 janvier	19 janvier	20 janvier	21 janvier	22 janvier
8 à 9	Me Lagassé	Me Lagassé	Me Lagassé	Me Lagassé	Me Lagassé
9 à 10	Me Denis	Me Denis	Me Denis	Me Denis	Me Denis
4 à 5	Me C. Leblanc	Me C. Leblanc	Me C. Leblanc	Me C. Leblanc	Me C. Leblanc
5 à 6	Me Péloquin	Me Péloquin	Me Péloquin	Me Péloquin	Me Péloquin
	25 janvier	26 janvier	27 janvier	28 janvier	29 janvier
8 à 9	Me Lagassé	Me Lagassé	Me Lagassé	Me Lagassé	Me Lagassé
9 à 10	Me Denis	Me Denis	Me Denis	Me Melanson	Me Melanson
4 à 5	Me C. Leblanc	Me Rouillard	Me Rouillard	Me Rouillard	Me Rouillard
5 à 6	Me Péloquin	Me C. Leblanc	Me C. Leblanc	Me C. Leblanc	Me C. Leblanc
	1 février	2 février	3 février	4 février	5 février
8 à 9	Me Lagassé	Me Lagassé	Me Lagassé		
9 à 10	Me Melanson	Me Melanson	Me Melanson	Me Melanson	Me Melanson
4 à 5	Me Rouillard	Me Rouillard	Me Rouillard	Me Rouillard	Me Rouillard
5 à 6	Me Veilleux	Me Veilleux	Me Veilleux	Me Veilleux	Me Veilleux
	8 février	9 février	10 février	11 février	12 février
8 à 9	Juge Samson	Juge Samson	Juge Samson	Juge Samson	Juge Samson
9 à 10	Me Melanson	Me Melanson	Me Melanson	Me Melanson	Me Melanson
4 à 5	Me Rivard	Me Rivard	Me Rivard	Me Rivard	Me Rivard
5 à 6	Me Rouillard	Me Rouillard	Me Rouillard	Me Rouillard	Me Rouillard

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
Heures	15 février	16 février	17 février	18 février	19 février
8 à 9	Me Rouillard	Me Rouillard	Me Rouillard	Me Rouillard	Me Rouillard
9 à 10	Me Melanson	Me Melanson	Me Melanson	Me Melanson	Me Melanson
4 à 5	Me Rivard	Me Rivard	Me Rivard	Me Rivard	Me Rivard
5 à 6	Me Langlais	Me Langlais	Me Langlais	Me Langlais	Me Langlais
	22 février	23 février	24 février	25 février	26 février
8 à 9	Me Rouillard	Me Rouillard	Me Rouillard	Me Rouillard	Me Rouillard
9 à 10	Me Melanson	Me Melanson	Me Melanson	Me Melanson	Me Melanson
4 à 5	Me Rivard	Me Rivard	Me Rivard	Me Rivard	Me Rivard
5 à 6	Me Langlais	Me Langlais	Me Langlais	Me Langlais	Me Langlais
	29 février	1 mars	2 mars	3 mars	4 mars
8 à 9	Me Boudreau	Me Boudreau	Me Boudreau	Me Boudreau	Me Boudreau
9 à 10	Me Melanson	Me Melanson	Me Melanson	Me Melanson	Me Melanson
4 à 5	Me R. Lagassé	Me R. Lagassé	Me R. Lagassé	Me R. Lagassé	Me R. Lagassé
5 à 6	Me Langlais	Me Langlais	Juge Samson	Juge Samson	Juge Samson
	7 mars	8 mars	9 mars	10 mars	11 mars
8 à 9	Me Boudreau	Me Boudreau	Me Boudreau	Me Boudreau	Me Boudreau
9 à 10	Me Melanson	Me Melanson	Me Melanson	Juge Samson	Juge Samson
4 à 5	Me R. Lagassé	Me R. Lagassé	Me R. Lagassé	Me R. Lagassé	Me R. Lagassé
5 à 6	Juge Samson	Juge Samson	Juge Samson	Juge Samson	Juge Samson

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
Heures	14 mars	15 mars	16 mars	17 mars	18 mars
8 à 9	Me Boudreau	Me Boudreau	Me Boudreau	Me Boudreau	Me Boudreau
9 à 10	Me R. Lagassé	Me R. Lagassé	Me R. Lagassé	Me R. Lagassé	Me R. Lagassé
4 à 5	Me Desmarais	Me Desmarais	Me Desmarais	Me Desmarais	Me Desmarais
5 à 6	Juge Samson	Juge Samson	Juge Samson	Juge Samson	Juge Samson
	21 mars	22 mars	23 mars	24 mars	25 mars

E N S E I G N E M E N T                      P R A T I Q U E

28 mars                      29 mars                      30 mars                      31 mars                      1 avril

E N S E I G N E M E N T                      P R A T I Q U E

4 avril                      5 avril                      6 avril                      7 avril                      8 avril

E N S E I G N E M E N T                      P R A T I Q U E

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
11 avril	12 avril	13 avril	14 avril	15 avril
18 avril	19 avril	20 avril	21 avril	22 avril
25 avril	26 avril	27 avril	28 avril	29 avril
2 mai	3 mai	4 mai	5 mai	6 mai
9 mai	10 mai	11 mai	12 mai	13 mai